



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 5 mars 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Daniel Racette, Alain Poissant et madame Annie Lussier.

Monsieur Marc Gaudreau était absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019
  - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019
  - 6.3 Adoption d'un avis de motion et présentation du *Règlement 2019-297 obligeant l'installation de soupape de sûreté à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal*
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
  - 7.2 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2
  - 7.3 Achat d'un camion pour service d'incendie (fin bail Crédit Ford)
  - 7.4 Approbation du contrat de Me Mercille
  - 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice*
8. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
  - 8.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller M. Daniel Racette
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
  - 9.2 Rapport annuel d'activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2018 (an 6)
10. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
  - 10.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel
11. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
  - 11.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 12.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
13. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
  - 13.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier
  - 13.2 Autorisation de recevoir la Caravane des Cultures pour la période du 22 mai au 25 septembre 2019
14. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**
  - 14.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
15. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 15.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **VARIA**
18. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution  
ou annotation

4.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### 19-03-033 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2019, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	#	Nom	Vote
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

7 personnes présentes dans la salle

5.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC – aucune

6.

#### LÉGISLATION

##### 19-03-034 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	#	Nom	Vote
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	P
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

##### 19-03-035 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019, en ajoutant le terme « Résiliation du » au début du titre du point 6.2 Contrat de travail employé 32-0023 de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	#	Nom	Vote
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

##### 19-03-036 Adoption d'un avis de motion et présentation du Règlement 2019-297 obligeant l'installation de soupape de sûreté à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal abrogeant le Règlement numéro 2005-188 intitulé règlement sur l'installation des soupapes de sûreté

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec demande de faire une mise à jour du dossier de renouvellement d'assurance de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2005-188 intitulé règlement sur l'installation des soupapes de sûreté n'étant pas conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un an à partir de la date du renouvellement pour adopter un nouveau règlement sans quoi la garantie ne sera pas reconduite au renouvellement 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER un avis de motion pour le Règlement 2019-297 obligeant l'installation de soupape de sûreté à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal abrogeant le Règlement numéro 2005-188 intitulé règlement sur l'installation des soupapes de sûreté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	#	Nom	Vote
# 1	Annie Lussier	P	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	√
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	



No de résolution  
ou annotation

7.

## FINANCES ET ADMINISTRATION

### 19-03-037 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale, en vertu du *Règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **171 947,42 \$**; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-03** et considéré comme faisant partie intégrale de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	#	Prénom	Statut
# 1	Annie Lussier	P	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

### 19-03-038 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en décembre 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

**IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$, **ET** que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ; **ET** que la municipalité autorise Felix Champagne-Picotte, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	#	Prénom	Statut
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

### 19-03-039 Autorisation à la Direction générale de procéder à l'achat d'un camion pour le service d'incendie

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier paiement du contrat de location du camion Ford F-150 2016, numéro d'identification 1FTEW1E8XGFA91844, est prévu le 28 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule a été entretenu avec minutie au courant des dernières années et qu'il possède seulement ± 35 000 km au compteur ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Directeur du service de la sécurité incendie d'acheter le véhicule ;

**IL EST PROPOSÉ DE MANDATER** la Direction générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'achat du Ford F-150 2016 pour un montant de 21 416,53 \$, taxes en sus, **ET QUE** cette dépense soit **PAYÉE** à même l'excédent de fonctionnements affecté pour un montant de 12 500 \$ et le solde provenant du budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	#	Prénom	Statut
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	



No de résolution  
ou annotation

**19-03-040 Octroi d'un mandat en gestion du personnel et relations de travail pour l'année 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 14 janvier 2019, la résolution 19-01-015 mettant fin à l'entente d'une durée indéterminée de Me Raynald Mercille, consultant en gestion du personnel et relations de travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale reconnaît que les besoins en consultation de gestion du personnel et relations de travail sont impératifs à une gestion efficace des ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prendra fin le 31 décembre 2019 et pourra être renouvelée selon les besoins ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des ressources humaines et affaires juridiques d'octroyer le contrat à Me Raynald Mercille, par la résolution 19-02-03, adoptée lors de la séance du 14 février 2019 ;

**II EST PROPOSÉ D'OCTOYER** un mandat à Me Raynald Mercille, consultant en gestion du personnel et relations de travail pour un montant annuel d'honoraires de douze mille dollars (12 000 \$) étalés sur six (6) paiements de deux mille dollars (2 000 \$), taxes et dépenses directes en sus, conformément à la lettre d'offre de services du 1<sup>er</sup> février 2019 **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 - Gaétan Boulерice	O	# 6 - Alain Poissant	O		
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :			√
# 4 - Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :			

**19-03-041 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice**

**CONSIDÉRANT** que la rétroexcavatrice de marque Case modèle 550, 1999 acquise en 2012 nécessite des réparations de l'ordre de ± 20 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la municipalité de posséder une rétroexcavatrice opérationnelle afin d'accomplir différents travaux, et ce, tout au long de l'année ;

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet, par la direction générale, lors de la réunion du 28 février 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de *Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice* ;

**EN CONSÉQUENCE** un avis de motion est déposé par M. Alain Dumouchel à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulерice	O	# 6 - Alain Poissant	O		
# 3 - Alain Dumouchel	P	Maire :			√
# 4 - Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :			

**8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**  
**Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette**

- Rien à signaler

**9. GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulерice**

- M. Gaétan Boulерice souhaite remercier les services de la sécurité incendie de Saint-Édouard et des municipalités de Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel et Sherrington pour le bon travail effectué lors du feu d'une résidence de la rue Principale. Le feu a été contré rapidement ce qui a permis de sauver le bâtiment.



No de résolution  
ou annotation

**19-03-042 Rapport annuel d'activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2018 (an 6)**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales doivent produire un rapport annuel d'activités tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités a été présenté à la direction générale par le Directeur du service sécurité incendie ;

**IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER** le rapport annuel d'activités de mise en œuvre 2018 (an 6) du schéma de couverture de risques incendie **ET** de transmettre ledit rapport annuel à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

**10. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**  
**Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel**

- Préparation des travaux prévus au printemps avec le contremaître – travaux publics

**11. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**  
**Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier**

- Rien à signaler

**12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**Rapport du responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau**

- Absent

**13. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**  
**Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier**

**19-03-043 Autorisation de recevoir la Caravane des Cultures pour la période du 22 mai au 25 septembre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie le projet depuis le début des activités ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caravane des Cultures veut s'installer dans le stationnement de l'Hôtel de Ville les mercredis du 22 mai au 25 septembre 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** la venue de la Caravane des Cultures dans le stationnement de l'Hôtel de Ville tous les mercredis à compter du 22 mai 2019, et ce jusqu'au 25 septembre 2019 de 16 h à 19 h ; **QUE** la Municipalité achemine une copie de cette résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures ; **ET QUE** la Municipalité s'engage à promouvoir l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dès aujourd'hui et jusqu'à la fin de la période.



No de résolution  
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

14. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**  
**Rapport du responsable du comité de gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice**

- La prochaine rencontre est prévue le 13 mars 2019 ;
- La collecte des cannettes a permis d'amasser plus de 3 000 \$

15. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**Rapport du responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer**

- La prochaine rencontre est prévue le 14 mars 2019 ;

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- M. Yves Yelle, 108 rue Principale :
  - demande s'il est possible de relocaliser le dépôt de neige, situé derrière sa résidence, le long de la rue de la Mairie ;
  - mentionne que lors de la fonte de la neige, l'eau ainsi que le sel vont se retrouver sur son terrain et brûler son gazon.
- M. Michel Laplante, rue Daigneault :
  - mentionne que les puisards de la rue Principale sont bouchés à cause de la glace et que cela aura pour effet de faire lever les trottoirs dus à l'infiltration d'eau sous ces derniers;
  - demande si la présence d'un surveillant est nécessaire pour un village ;
  - stipule qu'il y a problématique quant à la largeur circulaire de la rue Daigneault due à la largeur des bancs de neige.
- M. Frédéric Laplante, rue Daigneault :
  - souhaite discuter de son contrat de déneigement des trottoirs.
- M. Tommy Labrecque et Mme Kim Gaudreault, représentants Loisirs :
  - demande aux élus s'ils sont au courant que l'OBNL Les Loisirs de Saint-Édouard ne sont plus couverts par une assurance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

17. **VARIA**

18. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**19-03-044 Levée de l'assemblée**

**II EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à 20H49

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

Ronald Lécuyer  
Maire

Félix Champagne-Picotte, urbaniste  
Directeur général et secrétaire-trésorier